

Direction  
générale du travail

Sous-direction du dialogue social

**Bureau de la négociation  
de branches**

14 avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07

Téléphone : 07 64 08 83 41

Téléphone : 06 64 25 81 53

Internet:

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

Le Directeur Général du Travail

à

**Fédération française de l'expertise automobile**  
**43, rue des Plantes**  
**75014 Paris**

Numéro : 1951 / 211

### RECEPISSE DE DEPOT

Le DGT soussigné, certifie qu'en application des articles L2231-6, L2261-1, L2262-8, D2231-2, D2231-3, D2231-7 et D2231-8 du Code du travail, il a été déposé le **06/01/2025** :

**Avenant n° 91 du 4 décembre 2024 portant modifications des durées de périodes d'essai et de préavis dans la branche de l'expertise automobile**  
à la Convention collective nationale des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

Signé le : **04/12/2024**

Notifié le: 12/12/2024

#### 1. Signataires employeurs :

Fédération française de l'expertise automobile

#### 2. Signataires salariés :

Union professionnelle des experts en automobile salariés (UPEAS)

Fédération nationale des sociétés d'études et de conseils et de prévention - CGT

CFDT banques et Assurances

CFE-CGC Fédération de l'Assurance

Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie FO

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du texte déposé au regard des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Fait à Paris, le 06/01/2025

La cheffe du bureau  
de la négociation de branches



